Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 avril 2026

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

OBJET :
Compte-rendu de Monsieur le Maire au Conseil en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

N° 040/2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 03 avril deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Nicolas LACOMBE, Mesdames Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Najet EL-KAHIRI, Mélanie SERRES-SOLANO, adjointes au Maire, Messieurs Hugues DAVID, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, adjoints au Maire, Mesdames Josiane DARRAC, Aurore FONTANEL, Stéphanie GARBAY, Marie-Pierre LAPORTE, Helena POTIER, Marie-Ange PRADO, Laurence QUATRE, Charline SANSAN, conseillères municipales et Messieurs Serge ARNAUNE, Charlie BARRERE, Daniel ESSERTEL, Frédéric SANCHEZ, Jean-Jacques SERVOLLE, Frédéric TAROZZI, Jean-François TUFFERY.

Absents excusés :
Yannick DULOUARD a donné procuration à Jean-François TUFFERY
Michel FRANCOISE a donné procuration à Frédéric TAROZZI
Jean-Luc GUERY a donné procuration à Hugues DAVID
Françoise MEDECIN a donné procuration à Serge ARNAUNE
Myriam TESSARIOL a donné procuration à Laurence QUATRE
Manuel VICENTE a donné procuration à Jean-Jacques SERVOLLE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Charline SANSAN ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 16 avril 2026 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : LACOMBE Nicolas

Par délibération n°14/2020 du 20 mars 2026, vous avez délégué à Monsieur le Maire un certain nombre de compétences, telles qu'énumérées à l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

L'usage de cette délégation doit faire l'objet d'une information par le Maire lors de la plus proche des séances obligatoires de l'Assemblée Délibérante.

OBJET	DATE DECISION	DESTINATAIRE	CODE POSTAL	MONTANT €
Honoraires du Commissaire enquêteur Mme Doyen pour l'enquête publique préalable à la cession de diverses portions de chemins ruraux ou délaissés de voiries	24/02/2026	Mme DOYEN Commissaire enquêteur	47160 DAMAZAN	1 487,20 € TTC
Honoraire d'avocat pour assurer la défense de la Ville dans l'affaire Rollet c/ la Ville de Nérac	26/02/2026	Maître François TANDONNET	47000 AGEN	Honoraires : 1 700,00 € HT Frais de cabinet : 200 € HT + frais de déplacements + frais autres diligences éventuelles
Mission d'inventaire et Inspection vidéo des réseaux d'assainissement à l'école Jean Rostand	26/03/2026	Entreprise Hydor Cam Assainissement	47340 SAINT-ENTOINE DE FICALBA	3 156,00 € TTC
Mission d'inventaire et Inspection vidéo des réseaux d'assainissement aux gîtes de la Garenne	26/03/2026	Entreprise Hydor Cam Assainissement	47340 SAINT-ENTOINE DE FICALBA	3 180,00 € TTC
Mise en conformité de l'installation SSI à l'école primaire Jean Rostand	26/03/2026	APAVE	92412 COURBEVOIE	6 240,00 € TTC
Commande de prestation de nettoyage et d'entretien des bâtiments sportifs communaux et des wc publics - Période du 1er avril au 30 juin 2026	26/03/2026	AGIR VAL D'ALBRET	47600 NERAC	16 592,30 € TTC

- Le Conseil municipal **PREND ACTE** de ces informations.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le ... ...

Et de la publication à Nérac le ... ...

Le Maire

MAIRIE DE NERAC 47600

Le Maire,

La Secrétaire de séance